



D.2021.07.07.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Juillet 2021

8.1 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION**8.1 - Convention de coopération relative à l'action « Mon projet dans le sup » du projet Acorda mise en œuvre par Sciences Po Toulouse : Autorisation de signer la convention.**

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe			X
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X (à/c du point 5.1)	X (à M. Grass jusqu'au point 4.1 inclus)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le projet Acorda – « Pour une Ambition Commune vers une ORientation co-construite à Dimension Académique » - est un projet porté par l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et mise sur une démarche collective, progressive et co-construite d'un écosystème de plus de 200 partenaires acteurs de l'orientation.

Acorda poursuit trois grands objectifs :

- former des accompagnateurs relais dans la proximité,
- favoriser la projection vers l'enseignement supérieur pour tous les lycéens et lutter contre les déterminismes,
- construire des outils supports à l'ensemble des actions, les organiser, les partager et les diffuser.

Sciences Po Toulouse s'est engagé dans le projet Acorda en mettant en œuvre « Mon projet dans le sup », challenges départementaux de présentation du projet de poursuite d'études pour des élèves de terminale boursiers et/ou en situation de handicap de l'académie de Toulouse.

Cette action s'inscrit dans l'objectif de lutte contre les déterminismes poursuivi par le projet Acorda. Elle entend proposer aux élèves volontaires, un accompagnement à la construction et à la formalisation écrite puis orale du projet de poursuite d'études et/ou du projet professionnel.

Tisséo collectivités souhaite participer à ce projet qui s'inscrit dans une démarche de Responsabilité sociétale de l'organisation en :

- libérant ponctuellement de leurs obligations professionnelles les agent e-s volontaires pour s'impliquer dans l'Action selon les conditions définies en annexe de la présente convention.
- mobilisant un-e ou plusieurs collaborateur·rice·s pour participer à un des jurys de l'Action.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du SMTC à signer la convention ci-jointe.

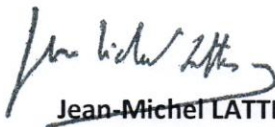
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer la convention de coopération.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

CONVENTION DE PARTENARIAT

ACORDA – MON PROJET DANS LE SUP

Entre :

Tisséo Collectivités, SIRET : 253 100 98 6000 46 - APE : 8413Z dont le siège social est situé au 7 esplanade Compans-Caffarelli BP 11120 – 31011 Toulouse Cedex 6 représenté par Jean-Michel LATTES ci-après nommé « le Partenaire »,

D'une part,

Et :

L'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse situé au 2 ter, rue des Puits Creusés – CS88526 -31685 Toulouse Cedex 6, représenté par son Directeur, Monsieur Eric DARRAS, ci-après nommé « Sciences Po Toulouse »,

D'autre part,

Sciences Po Toulouse et le Partenaire étant ci-après conjointement désignés par « les Parties ».

Attendu que

Sciences Po Toulouse est un établissement administratif d'enseignement supérieur, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'enseignement supérieur, Sciences Po Toulouse se caractérise par sa capacité d'innovation, son attractivité, son ouverture internationale et son fort potentiel pédagogique et scientifique. Formation sélective, le Diplôme de Sciences Po Toulouse s'obtient en 5 ans et confère le grade de Master. Sa formation se caractérise par sa pluridisciplinarité, son ouverture internationale et sa forte professionnalisation.

Le projet Acorda – « Pour une Ambition Commune vers une ORientation co-construite à Dimension Académique » - est un projet porté par l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et mise sur une démarche collective, progressive et co-construite d'un écosystème de plus de 200 partenaires acteurs de l'orientation.

Acorda poursuit trois grands objectifs de:

- former des accompagnateurs relais dans la proximité,
- favoriser la projection vers l'enseignement supérieur pour tous les lycéens
- lutter contre les déterminismes, construire des outils supports à l'ensemble des actions, les organiser, les partager et les diffuser.

CONVENTION DE PARTENARIAT

ACORDA – MON PROJET DANS LE SUP

Sciences Po Toulouse s'est engagé dans le projet Acorda en mettant en œuvre « Mon projet dans le sup », challenges départementaux de présentation du projet de poursuite d'études pour des élèves de terminale boursiers et/ou en situation de handicap de l'académie de Toulouse.

Cette action s'inscrit dans l'objectif de lutte contre les déterminismes poursuivi par le projet Acorda. Elle entend proposer aux élèves volontaires, un accompagnement à la construction et à la formalisation écrite puis orale du projet de poursuite d'études et/ou du projet professionnel.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les principes de la coopération relative à l'action **Mon projet dans le sup** du projet Acorda mise en œuvre par Sciences Po Toulouse (ci-après « l'action ») entre les Parties et leurs engagements pour la mise en place du partenariat (ci-après « le Partenariat ». Elle établit l'engagement réciproque des Parties concernant leur coopération et les modalités de fonctionnement du Partenariat.

Article 2 : Obligation des Parties

2.1 Dans le cadre du Partenariat, Sciences Po Toulouse s'engage à :

- Sélectionner et s'assurer de l'encadrement du groupe d'élèves candidat.e à l'Action dans le cadre des séances organisées avec les salariés du Partenaire.
- Inviter au titre de partenaire privilégié le Partenaire lors de certains événements organisés ou financés par Sciences Po Toulouse dans le cadre de l'Action : oraux des candidat.e.s, journée de rassemblement des candidat.e.s.
- Mentionner l'implication du Partenaire, par l'ajout de son logotype ou, le cas échéant, d'une mention écrite, sur l'ensemble des supports de communication produits dans le cadre de l'Action.
- Fournir au Partenaire les ressources pédagogiques et documentaires nécessaires au bon déroulement du Partenariat.

2.2 Dans le cadre du Partenariat, le Partenaire s'engage à :

- Communiquer auprès de ses agents sur l'existence de l'Action et la possibilité d'accompagner un groupe de candidat.e-s. Il pourra être assisté dans cette démarche par un membre de l'équipe projet de Sciences Po Toulouse sur simple demande.

CONVENTION DE PARTENARIAT

ACORDA – MON PROJET DANS LE SUP

- Libérer ponctuellement de leurs obligations professionnelles les agent-e-s volontaires pour s'impliquer dans l'Action selon les conditions définies en annexe de la présente convention.
- Mobiliser un-e ou plusieurs collaborateur-ice-s pour participer à un des jurys de l'Action.

Article 3 : Communication

Sciences Po Toulouse s'engage, sur demande, à fournir des documents de présentation de l'Action.

Sciences Po Toulouse s'engage à transmettre au Partenaire la charte graphique du projet Acorda et les logos correspondant dès la signature de la Convention. Le Partenaire s'engage à respecter strictement cette charte graphique et à ne pas porter atteinte à l'image et à la réputation de Sciences Po Toulouse, de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et du projet Acorda. Pour ce faire, le Partenaire s'engage à faire valider par Sciences Po Toulouse (par BAT) chaque création utilisant le nom, la marque et/ou l'image de Sciences Po Toulouse et/ou du projet Acorda, en amont de son exploitation.

Article 4 : Durée et résiliation de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée de 3 ans.

Elle peut être reconduite de façon expresse après examen de son bilan d'activité et définition de nouveaux objectifs.

Cette convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de deux mois, sous réserve d'information de l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception. Cette résiliation ne devra pas remettre en cause les opérations du Partenariat en cours de réalisation pour l'année en cours.

Article 5 : Règlement des litiges

Les Parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend découlant de la rédaction, de l'application, ou de l'interprétation de la présente convention. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires, le

Pour l'IEP de Toulouse

Le Directeur

M. Olivier BROSSARD

Pour Le Partenaire

Le-Président

M. Jean-Michel LATTES

CONVENTION DE PARTENARIAT ACORDA – MON PROJET DANS LE SUP

ANNEXE

1. Actions et périodicité

L'Action Mon projet dans le sup s'organise en trois temps sur l'année scolaire de terminale :

- Une phase de recrutement des bénéficiaires potentiels **entre septembre et décembre de chaque année.**
- Une phase de réflexion et de formalisation écrite du projet de poursuite d'études des élèves candidat-e-s par le biais de la rédaction d'une lettre de motivation **entre janvier et début mars.**
- Une phase de préparation et de passage à l'oral (présentation du projet d'orientation de l'étudiant en 180 secondes devant un jury) **entre début mars et fin mai.**

CONVENTION DE PARTENARIAT

ACORDA – MON PROJET DANS LE SUP

2. Missions du collaborateur

Le collaborateur, salarié du Partenaire, a pour mission :

1. D'accompagner tout au long de l'année un groupe d'élèves (5 à 10 maximum) d'un même établissement à la construction et à la formalisation écrite et orale du projet d'orientation et/ou projet professionnel
2. D'animer à cette fin à minima 3 séances d'une durée minimale de 2 heures, en présentiel ou à distance, avec son groupe d'élèves candidat-e-s selon le calendrier suivant :

Entre le 15/01 et le 31/01	Entre le 01/02 et le 20/02	Entre le 05/03 et le 31/03
Première rencontre : - Prise de contact et échanges autour des projets d'orientation et/ou professionnels des élèves candidat-e-s et de leurs expériences (extra)scolaires	Deuxième rencontre : - Séance d'aide à la construction d'une lettre de motivation (outils et exercices pratiques fournis par Sciences Po Toulouse) - Identification des compétences en adéquation avec le projet de l'étudiant - Conseils sur le format standard d'une lettre de motivation	Troisième rencontre : - Conseils sur les techniques de l'oral (outils et exercices pratiques fournis par Sciences Po Toulouse) - Entraînement à l'oral

3. Accompagner dans la mesure du possible son groupe d'élèves le jour de la soutenance orale du projet dans le courant du mois d'avril ou de mai